

SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

COMITE SYNDICAL
22/05/2021

Merci à la commune de Gerbéviller

Quorum habituel : 37 sur 72

37 présents + **4** pouvoir

Excusés sans donner pouvoir : 10

ORDRE DU JOUR 1/2

- Tarifs au 01/07/2021 ;
- Principe d'une DSP « distribution »
- Lancement de la procédure / concession de service « distribution » ;
- Procédure / marché de prestation de service « production » ;
- Avancement du projet Usine de Virecourt ;
- Offre de concours de Damas-aux-Bois ;
- Offre de concours de Rozelieures ;

ORDRE DU JOUR 2/2

- Offre de concours de Villacourt ;
- Régime Indemnitaire (RIFSEEP) ;
- Principe de création d'un emploi « technique » ;
- Principe d'acquisition d'un véhicule de service ;
- Répartition du capital social de l'AFL 2021 ;
- Questions diverses.

DELIBERATION 2021-11 **unanimité**

SECRETAIRE DE SEANCE

G rard HUSSON

**REFONTE TARIFAIRE
et
Adoption des tarifs au 01/07/2021**



Tarifs à compter du 01/07/2021

RAPPEL DELIBERATION DE PRINCIPE 2020-43

- **ADOPTÉ** le principe de **simplification de la structure tarifaire** en abaissant le nombre de tranches de consommation de 6 à 4 de la manière suivante : 0-50m³, 51-150m³, 151-300m³, 301m³ et au-delà ;
- **ADOPTÉ** le principe d'une **augmentation la part fixe** ;
- **ADOPTÉ** le principe d'une **progressivité de la part variable** sur les tranches comprises entre 0 et 300m³ et une **dégressivité de la part variable** pour la tranche 301m³ et au-delà ;

Tarifs à compter du 01/07/2021

RAPPEL DELIBERATION DE PRINCIPE 2020-43

- **ADOPTÉ** le principe de **retenir un montant de recettes de 500 000,00 € HT hors vente en gros** pour établir la nouvelle grille tarifaire.

Tarifs à compter du 01/07/2021

Avant la refonte tarifaire et le PPI 2021-2025

Recettes surtaxe BP 2021 : **518 k€**

Dont **248 k€** pour la production (régie)

Après la refonte tarifaire et le PPI 2021-2025

Recettes surtaxe hors production

à partir du BS 2021 : **520 k€ / an**

Tarifs à compter du 01/07/2021

Recettes BP 2021 : 518 k€

- Recettes BP 2021 « régie » : - 248 k€

+ Recettes attendues PPI 2021-2025 : + 202 k€

+ Recettes « agent technique + véhicule » : + 48 k€

Recettes attendues Euron Mortagne :
520 k€ / an

Tarifs à compter du 01/07/2021

Prix prestation « production » : connu en septembre

Coût production = tarif VEG :

vote en septembre pour application au 01/01/2022

Transition comptable entre les 2 modes de gestion :

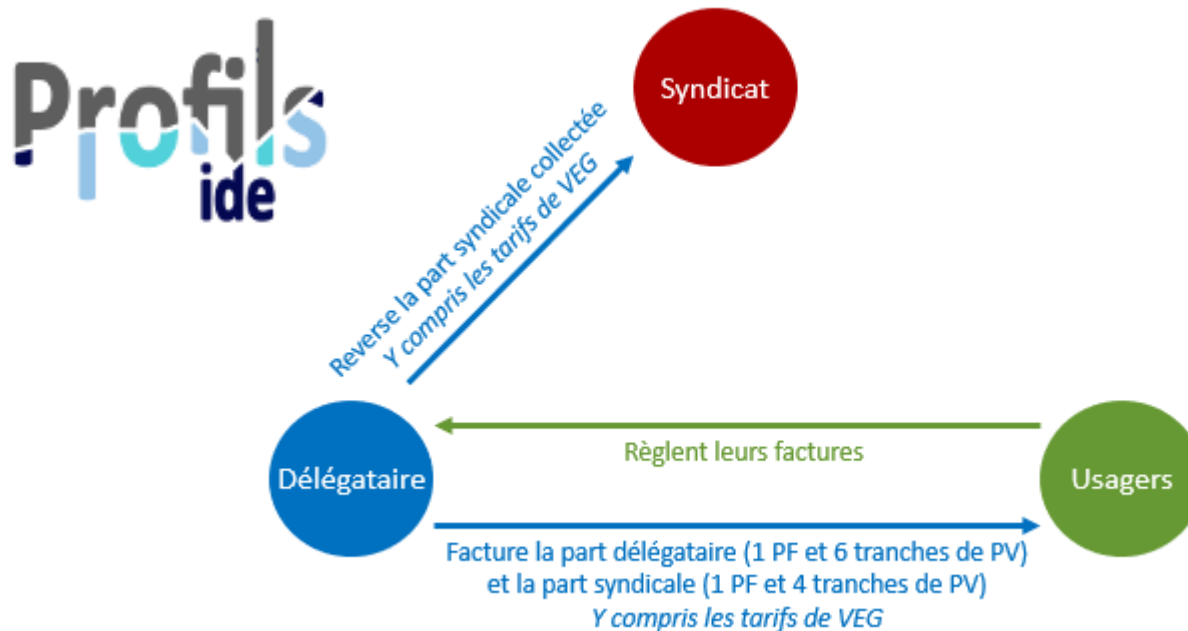
semestre 2 de l'exercice 2021

**BS 2021 : Mobilisation des excédents de fonctionnement
des 2 budgets pour assurer la transition**

Tarifs à compter du 01/07/2021

TRANSITION ENTRE 2 MODES DE GESTION :

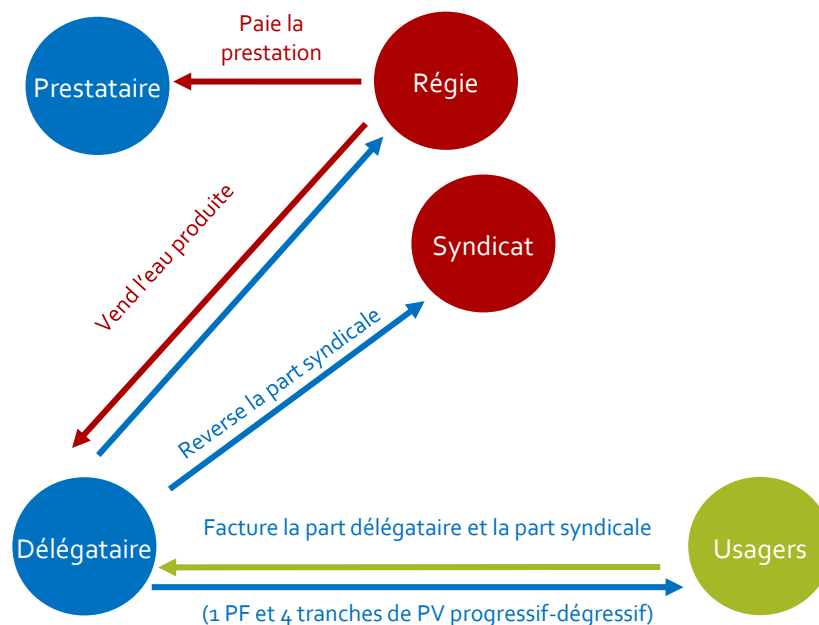
Jusqu'au 31/12/2021



Tarifs à compter du 01/07/2021

TRANSITION ENTRE 2 MODES DE GESTION :

A partir du 01/01/2022 :

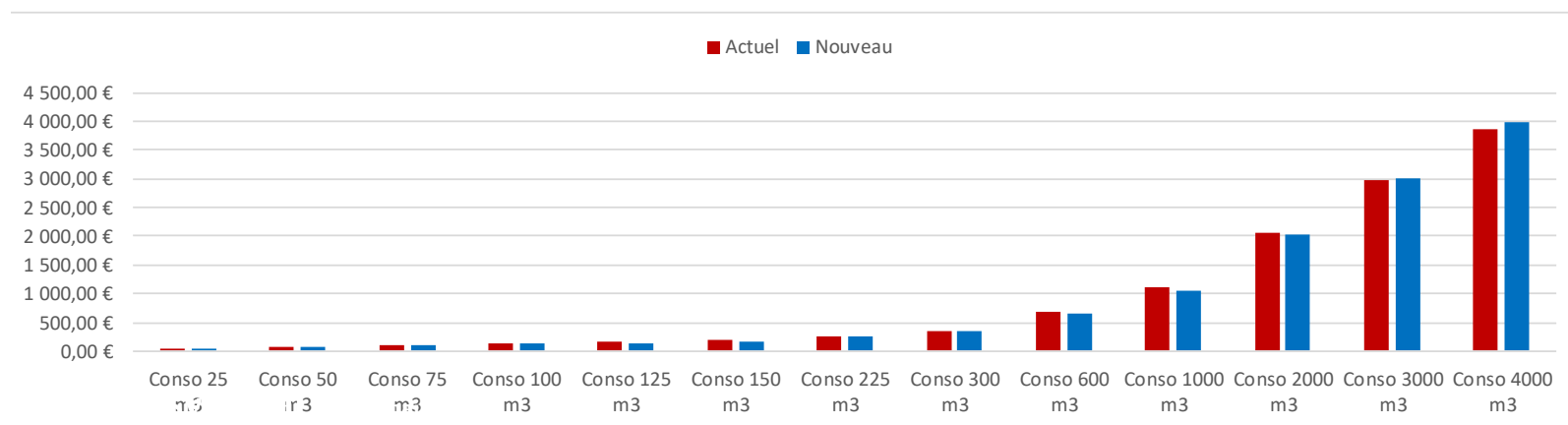


DELIBERATION 2021-12 **unanimité**

Tarifs à compter du 01/07/2021

RAPPEL SUR LA TARIFICATION ACTUELLE ET LE CHOIX D'ÉVOLUTION

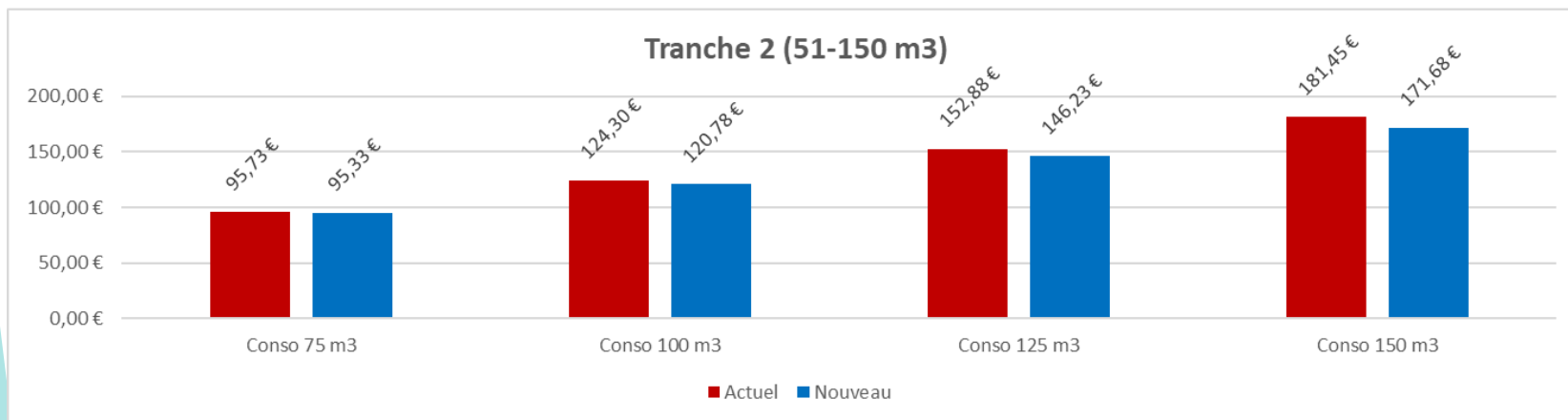
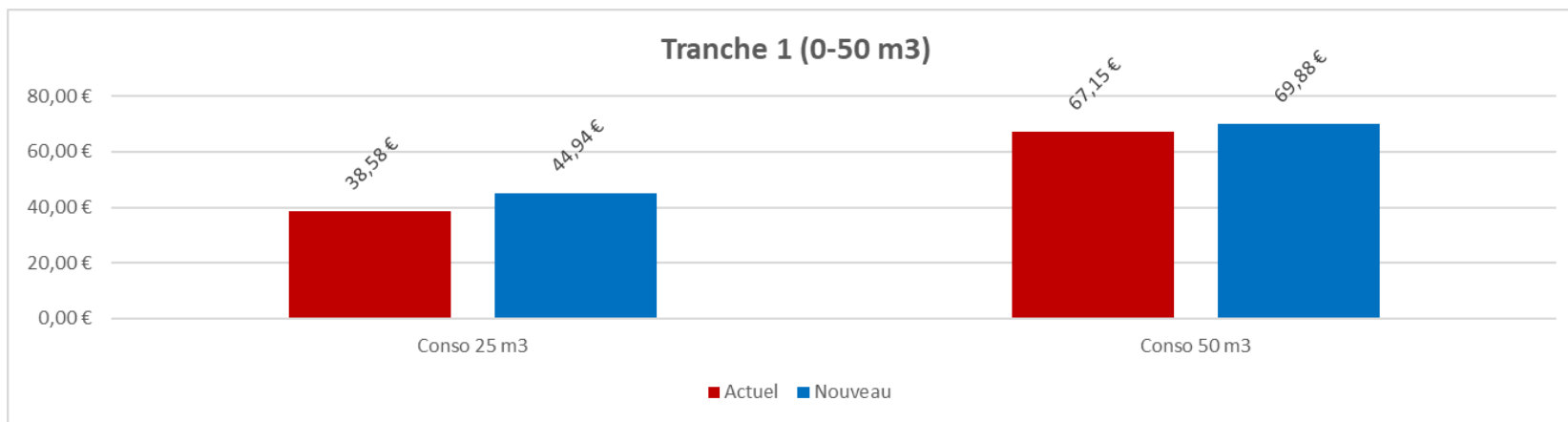
Scénario		Observations	Part fixe (€ HT/an)	Part variable	
				Décomposition en tranches	Tarif tranche (€ HT/m3)
Actuel	Tarif actuel (binôme dégressif)	Part fixe 7%	10,00	0 à 150 m3	1,1430
				151 à 300 m3	1,1430
				301 à 600 m3	1,1430
				601 à 1000 m3	1,0155
				1001 à 3000 m3	0,9446
				3001 à ... m3	0,8868
Nouveau	Tarif binôme progressif-dégressif à 4 tranches et Part Fixe à 20€	Tranche 2 = tarif d'équilibre si binôme simple Tranche 1 = -2% de la 2e tranche Tranche 3 = +20% de la 2e tranche Tranche 4 = -20% de la tranche 3	20,00	0 à 50 m3	0,9976
				51 à 150 m3	1,0180
				151 à 300 m3	1,2216
				301 à ... m3	0,9773



DELIBERATION 2021-12 **unanimité**

Tarifs à compter du 01/07/2021

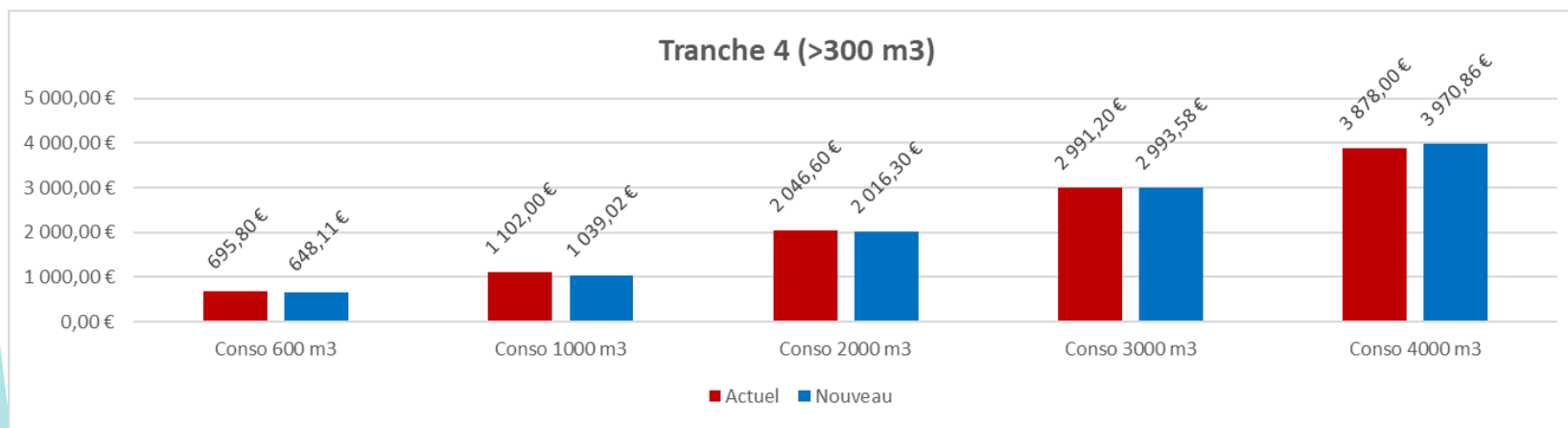
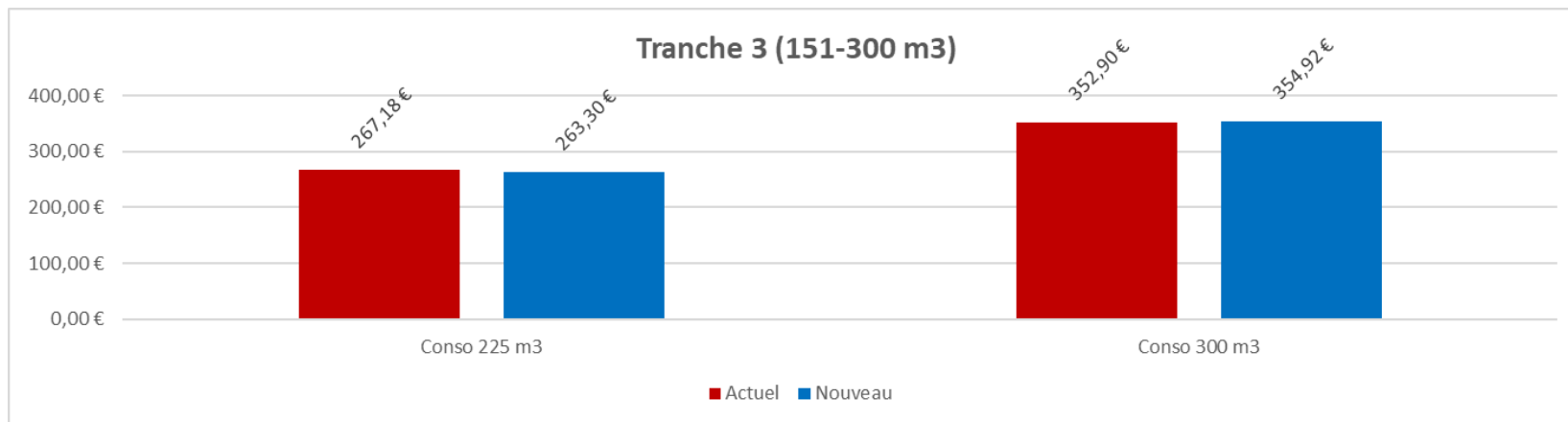
RAPPEL SUR LA TARIFICATION ACTUELLE ET LE CHOIX D'ÉVOLUTION



DELIBERATION 2021-12 **unanimité**

Tarifs à compter du 01/07/2021

RAPPEL SUR LA TARIFICATION ACTUELLE ET LE CHOIX D'ÉVOLUTION



Tarifs à compter du 01/07/2021

Part syndicale uniquement

- Abonnement : **20 €**
- 0 à 50 m³ : **0,9976 € HT / m³**
- 51 à 150 m³ : **1,0180 € HT / m³**
- 151 à 300 m³ : **1,2216 € HT / m³**
- 301 m³ à au-delà : **0,9773 € HT / m³**
- VEG BAYON-VIRECOURT: **0,4441 € HT / m³**

DELIBERATION 2021-12 - unanimité

Tarifs à compter du 01/07/2021

SIMULATION FACTURE 120 M3

Facture type 120 m3 (RPQS)	Au 01/01/2020 en €	Simulation Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité : simulation avant et après refonte structure tarifaire			
Part fixe annuelle	10	20	100%
Part proportionnelle	137,16	121,14	-12%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	147,16	141,14	-4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public) : simulation sans augmentation			
Part fixe annuelle	30,83	30,83	0,00%
Part proportionnelle	134,14	134,14	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	164,97	164,97	0,00%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	___	___	___%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42	42	0%
VNF Prélèvement :	___	___	___%
Autre :	___	___	___%
TVA	19,48	19,48	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,48	59,63	-3%
Total	373,61	365,74	-3,01%
Prix TTC au m³	3,11	3,05	-3%

**PRINCIPE D'UNE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
« DISTRIBUTION »**

RAPPORT :

- joint à la convocation
- sera annexé à la délibération

Durée DSP : 4 ans

31/12/2025 : nouvelle
consultation début 2025

LANCEMENT PROCEDURE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC « DISTRIBUTION »

- Procédure allégée (art. R. 3126-1 du CCP) :
 - Eau potable quelle que soit la valeur estimée du contrat
 - Valeur estimée < au seuil européen de 5,35 M€
- Valeur estimée du contrat : **2,3 M€**
 - **4 x 500 k€ maxi** (actuellement 550 k€ /an avec la production)
 - + **300 k€** de biens mis à disposition

LANCEMENT PROCEDURE MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE « PRODUCTION »

- **Durée** : 2 ans reconductible 2 x 1 an
- **Etendue du besoin** :
 - selon compétences transférées à la régie (statuts)
 - exploitation en 3 phases :
 - Phase « travaux nouvelle usine »
 - Phase « essais et mise en service nouvelle usine »
 - Phase « nouvelle usine »

LANCEMENT PROCEDURE MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE « PRODUCTION »

- Valeur estimée du contrat : 500 k€
 - 4 x 125 k€ (selon coûts Profils IDE issus du BPE DFA)
- Procédure formalisée car valeur estimée > au seuil européen (214 k€ pour les prestations de service)

LANCEMENT PROCEDURE MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE « PRODUCTION »

- Procédure formalisée avec négociation :
- Motif de dérogation à l'appel d'offres : *Marché qui ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent (4° de l'article R. 2124-3 du CCP)*

PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



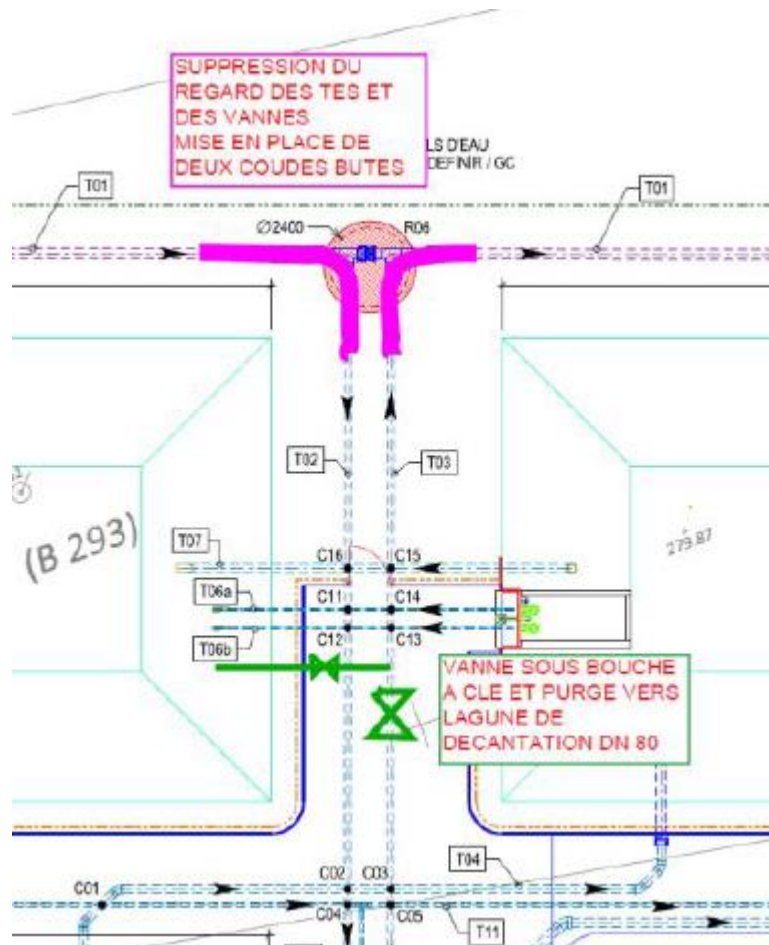
PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET **USINE**



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET **USINE**



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET **USINE**



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



PRESENTATION

AVANCEMENT PROJET USINE



INFORMATION

Calendrier marchés « plan de relance »

Rappel PPI 2021-2025

ORIENTATION III. : renouv. cana. Transfert : 1,3 M€

3 secteurs pré-identifiés (Barbonville, Saint-Germain-Loromontzey, Rozelieures-Saint-Boingt)

ORIENTATION V. : impact projets communaux : 1 M €

3 communes (Damas-aux-Bois, Rozelieures, Villacourt)

INFORMATION

Calendrier marchés « plan de relance »

- *acceptation offres de concours des communes par le comité : 22 mai*
- *lancement des 4 consultations MOE début juin*
- *inscription des crédits et création des opérations au BS 2021 le 19 juin*
- *déroulement des 4 missions MOE "AVP"+"PRO" : juillet - août*
- *demandes d'aide à l'agence de l'eau complètes (phase MOE PRO terminée) mi-septembre dernier délai*

INFORMATION

Calendrier marchés « plan de relance »

- dernière commission d'attribution des aides Agence de l'Eau "relance" : **30 novembre**
- **mi-décembre** : notification des aides
- **janvier 2022** : possibilité de notifier les marchés de travaux et demander les emprunts (possibilité de notifier les marchés de travaux avant la notification de l'aide pour les communes s'engageant sur la somme maximale prévue au PPI)
- **travaux en 2022** si les prix du marché pratiqués en 2022 ne rendent pas les procédures infructueuses
- **réception fin 2022** comme l'impose l'Agence de l'Eau (sous réserve de délais compatibles dans les offres reçues)

INFORMATION

Rappel délibération du 10/04/2021

Règles de participations communales 2021-2025 :

- offres de concours pour **66%** du coût pour les **projets contribuant à l'amélioration du rendement du réseau**
- les **aides Agence de l'Eau réduisent les participations communales**

OFFRE DE CONCOURS

COMMUNE DE DAMAS-AUX-BOIS

(délib CM 26/2021 du 30/04/2021)

- **DEMANDE** expressément au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable rues du Pâquis, du Lavoir, du Moulin, Grande Rue et route de Saint Rémy ;
- **PROPOSE** au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne l'offre de concours consistant à prendre en charge 66% du coût des travaux « eau potable », soit une **participation financière communale estimée à 330.000,00 € HT**. Le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera déduit de la somme due par la commune. Le montant de la subvention du département des Vosges sera également déduite de la somme due par la commune ;
- **DIT** que les crédits correspondant seront inscrits en dépenses du budget de la commune à l'article 2041582 « subventions d'équipement versées à d'autres groupements - bâtiments et installations».

OFFRE DE CONCOURS

COMMUNE DE ROZELIEURES

(délib CM du 10/05/2021)

• **demande**

expressément au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne
de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau
potable rues : Rue Haute, Rue du Capitaine Durand, Grande Rue,
Rue de l'école :

- **propose** au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne l'offre de concours consistant à prendre en 66% du coût des travaux « eau potable », soit une **participation financière communale estimée à 198 000.00 € H.T.** Le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera déduit de la somme due par la commune ;

OFFRE DE CONCOURS

COMMUNE DE VILLACOURT

(délib CM du 20/04/2021)

- **DEMANDE** expressément au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable rues du Mont;
- **PROPOSE** au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne l'offre de concours consistant à prendre en charge 66% du coût des travaux « eau potable », soit une **participation financière communale estimée à 165.033,00 € HT**. Le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera déduit de la somme due par la commune ;

R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

R.I. = Régime Indemnitare (ex « primes et indemnités »)
Tient compte d'éléments

1. liés au poste :

F. = Fonctions occupées (missions et activités)

S. = Sujétions (contraintes et obligations particulières)

2. liés à l'agent :

E. = Expertise (compétences et expérience : évaluation)

E.P. = Engagement Professionnel (formation, etc ...)

R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

Contexte :

- Secrétaire « catégorie C » jusqu'à 2017 rémunérée par un traitement indiciaire C + 2 primes (IAT et EMP) : 3700 € bruts pour 24 heures hebdo
- Nécessité d'offrir une rémunération « concurrentielle » pour attirer les bonnes candidatures sur le poste technique (niveau convention collective ou collectivités avec Rifseep)

R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

Besoin : cohérence de la rémunération des agents avec :

- le niveau des fonctions, responsabilités et sujétions exercées (**part fixe**)
- les compétences requises pour mener à bien les missions (**part fixe**),
- les compétences acquises et/ou à acquérir (**part variable**),
- les objectifs fixés lors des entretiens professionnels (**part variable**)

R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

Cadre d'emplois	Plafond IFSE (Etat)	Plafond CIA (Etat)	Part du plafond réglementaire retenu	Part IFSE	Plafond IFSE retenu	Part CIA	Plafond CIA retenu
adjoints administratifs territoriaux	11 340€	1 260€	30%	90%	3 402€	10%	378€
rédacteurs territoriaux	17 480€	2 380€	20%	90%	3 574,80€	10%	397,20€
adjoints techniques territoriaux	11 340€	1 260€	30%	90%	3 402€	10%	378€
agents de maîtrise territoriaux	11 340€	1 260€	30%	90%	3 402€	10%	378€
techniciens territoriaux	17 480€	2 380€	20%	90%	3 574,80€	10%	397,20€

PRINCIPE

CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

Besoin : disposer d'un binôme complémentaire d'assistance à la maîtrise d'ouvrage interne dès le 01/01/2022 (ou avant) pour conduire l'ensemble des dossiers du mandat :

- Assistant administratif MOA (évolution des missions du poste « secrétaire »)
- Assistant technique MOA (actuellement assurées par le Président)

PRINCIPE

CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

Mission principale du poste technique :

Assister l'autorité territoriale dans le suivi des aspects techniques de la politique d'exploitation et de gestion patrimoniale eau potable dans le contexte d'organisation des modes de gestion suivant :

- 1. marché de prestations de service pour le captage et la production via régie autonome ;**
- 2. contrat de délégation de service public pour le stockage, le transport et la distribution ;**
- 3. marchés publics de prestations et/ou de travaux dans le cadre de la gestion patrimoniale (hors prestations et travaux confiés par les contrats d'exploitation).**

PRINCIPE

CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

- Temps complet
- Ouvert sur grades de la filière technique cadre C et cadre B jusqu'à technicien principal 2CL
- Coût temps complet maxi : 48 k€ / an pour un contractuel sur la base de la grille « technicien » échelon 11

PRINCIPE

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE

Besoin :

- **Nombreux marchés de travaux à suivre = multiplication des déplacements avec véhicules personnels**
- **Suivi et contrôle DSP par poste technique « terrain » = véhicule**
- **Identification « SIE » sur le territoire**

PRINCIPE

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE

- Achat local VS UGAP
- Fourgon entrée de gamme neuf
- Budget annuel 8 k€ maxi tout compris dont 20 k€ maxi d'achat à amortir sur 5 ans
- Marché de gré à gré (délégation du président)

Répartition du Capital social de la SPL X-DEMAT

377 actions vendues depuis le 01/01/2020

108 achetées (sortie de 9 actionnaires dont Région GE)

12838 actions réparties au 7 juin 2021

Répartition du Capital social de la SPL X-DEMAT

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital
- ,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Questions diverses :

- sécurisation
- offre d'achat terrain réservoir Essey-la-Côte
- problème PC Loromontzey sur cana Eternit
- Marché de travaux Moriviller : 39825 € HT à STPI

PROCHAINE REUNION : **samedi 19 juin 2021**
(vote CA2020, BS2021, RAD2020 ...)